



Social et médico-social

Évaluations des ESSMS : ce qui se profile...

L'entrée en vigueur de la réforme des évaluations devrait être une nouvelle fois reportée, en l'occurrence au 1^{er} janvier 2022. Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) qui doivent transmettre leur rapport d'évaluation disposeront d'un report jusqu'au 31 décembre 2021.

Le dispositif actuel, avec une succession alternée de trois évaluations internes et deux évaluations externes sur quinze ans, va être abandonné au profit de la remise des résultats d'évaluation tous les cinq ans.

Le premier semestre 2022 doit être consacré à la bonne appropriation de la réforme tant par les ESSMS que par les organismes évaluateurs.

Une programmation doit permettre de lisser le calendrier de transmission des évaluations sur plusieurs années.

Les organismes évaluateurs vont devoir répondre à un « *double niveau d'exigence* » : ils seront désormais soumis à une obligation d'accréditation en amont de leur habilitation.



Santé publique

Maladie d'Alzheimer : savoir raison garder !

La Food and Drug Administration (FDA) – l'autorité américaine du médicament – a autorisé la mise sur le marché d'un traitement, l'aducanumab, qui serait révolutionnaire contre la maladie d'Alzheimer. À 47 000 euros le traitement par an et par patient, on comprend vite l'enjeu économique pour le fabriquant (Biogen) ! Par contre, l'efficacité thérapeutique n'est toujours pas démontrée...

« À force d'alimenter l'économie de la promesse, on finit par créer et nourrir de faux espoirs », s'insurge Fabrice Gzil, chercheur en éthique et philosophe de la santé, dans *Le Monde* du 2 juillet 2021. Fabrice Gzil espère que les agences française et européenne du médicament sauront attendre la production d'évaluations fiables avant toute autorisation de mise sur le marché.

D'ici là, le chercheur incite à poursuivre les nombreux essais cliniques de médicaments – sans négliger trois axes importants : 1- Agir sur les facteurs de risque pour éviter ou retarder les syndromes démentiels ; 2- Poursuivre les travaux sur certaines interventions non médicamenteuses susceptibles de retarder la survenue, ralentir l'évolution, réduire l'impact des troubles cognitifs sur la qualité de vie ; 3- Se mobiliser collectivement pour « *bâtir une société plus inclusive, c'est-à-dire plus solidaire, plus sensibilisée et plus accueillante vis-à-vis des personnes ayant un handicap cognitif* ».





Confinés, on mange un peu plus... à la maison !

L'année 2020 restera exceptionnelle à bien des égards pour les ménages. Leur pouvoir d'achat résiste, souligne l'Insee, mais la consommation a chuté en raison de la crise sanitaire et des mesures prises pour lutter contre la propagation de l'épidémie ⁽¹⁾.

L'évolution de la consommation par type de dépenses (2020 par rapport à 2019)

Hôtels, cafés et restaurants	- 34,1 %
Transports	- 21,0 %
Articles d'habillement et chaussures	- 17,0 %
Loisirs et culture	- 11,4 %
Éducation	- 9,5 %
Santé	- 8,0 %
Équipement du logement	- 1,2 %
Logement, chauffage, éclairage	- 0,1 %
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	+ 0,4 %
Communications	+ 0,5 %
Alimentation et boissons non alcoolisées	+ 4,4 %

Dans le détail, ont particulièrement souffert de la crise sanitaire, les services de transports (- 52,6 %), les services culturels et récréatifs (- 23,9 %), les achats de véhicules (- 18,0 %), les articles d'habillement (- 17,4 %), les chaussures (- 15,4 %), les carburants et lubrifiants (- 14,9 %), les soins personnels (- 11,5 %)... A contrario, en ont surtout bénéficié, les appareils électroniques et informatiques (+ 6,2 %), les appareils ménagers (+ 5,1 %), les produits alimentaires (+ 4,5 %)...

En volume, et non plus en termes de variation annuelle, la consommation des ménages porte essentiellement sur les dépenses de logement (loyers, chauffage, éclairage) : 20,9 % de la consommation totale en 2020, pour une valeur de 334,8 milliards d'euros. Au deuxième rang, on trouve les dépenses d'alimentation et boissons non alcoolisées (11,1 % pour une valeur de 177,8 milliards d'euros), et au troisième rang, les dépenses de transports (8,6 % pour une valeur de 138,3 milliards d'euros). Arrivent ensuite les loisirs et la culture (5,6 % pour une valeur de 89,9 milliards d'euros).



Élections

Quatre dates à retenir au premier semestre 2022 Le calendrier électoral de la présidentielle et des législatives

L'année 2022 sera marquée par l'organisation de l'élection présidentielle, les dimanches **10 et 24 avril**, et des élections législatives (députés), les dimanches **12 et 19 juin**. La prise en compte de diverses contraintes fait que les dates de l'élection présidentielle correspondront au début et à la fin des vacances de printemps pour la zone B (qui comprend, entre autres, l'académie de Nantes).

Le début du recueil des « présentations » (parrainages) interviendra le jeudi 27 janvier. Rappelons que les élus doivent les envoyer au Conseil constitutionnel par voie postale, et en aucun cas par messagerie électronique. La date limite pour la réception sera le vendredi 4 mars. La liste officielle des candidats sera présentée au plus tard le ven-

dredi 18 mars et la campagne officielle débutera quinze jours avant le scrutin, soit le lundi 28 mars.

Au regard de ce qui s'est passé pour l'acheminement de la propagande électorale des élections régionales et départementales, on aurait pu imaginer un délai de deux semaines entre les deux tours des élections législatives. C'est sûrement envisageable à l'avenir mais pas pour les élections législatives de juin 2022. En effet, la loi n° 2019-1269 du 2 décembre 2019 visant à clarifier diverses dispositions du droit électoral dispose qu'« *il ne peut être procédé à une modification du régime électoral (...) dans l'année qui précède le premier tour d'un scrutin* ». Le même problème se pose pour l'adoption du vote par voie électronique.

La pensée hebdomadaire

« Pendant que l'Asie, l'Amérique du Sud et une partie de l'Afrique commencent à connaître des conditions de vie plus décentes, nous nous lamentons sur notre perte de pouvoir. C'est comme si notre prétention à l'universalisme des droits de l'homme et de la dignité des formes de vie qui doivent l'accompagner s'arrêtait dès lors que ce mouvement était matériellement à l'œuvre. Nous serions bien plus avisés de reconnaître dans ce mouvement des progrès vers nos idéaux et de cesser de vouloir bénéficier d'un rang et d'une préséance particuliers. »

Valérie Charolles, philosophe et magistrate à la Cour des comptes, « Un déclin très masculin », *Le Monde* des 22 et 23 juin 2014.

(1) – Alice Cochard et Julia Cuvilliez (Insee), « En 2020, la consommation des ménages chute, tandis que le pouvoir d'achat résiste », *Insee Première* n° 1864 de juin 2021 (4 pages)